

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil tenue le 7 juin 2022, à 19 h 30, dans la salle Albert-Beaudry de l'édifice Marcel-Robidas, 300, rue Saint-Charles Ouest, Longueuil, sous la présidence de M. Carl Lévesque.

Présences :

Marc-Antoine Azouz
Rolande Balma
Lysa Bélaïcha
Reine Bombo-Allara
Karl Ferraro
Sylvain Larocque
Carl Lévesque
Marjolaine Mercier
Jonathan Tabarah

Autre présence :

Véronica Mollica, chef de division, séances et avocate principale

1. OUVERTURE

VL-220607-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

VL-220607-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-220607-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle, la secrétaire de l'arrondissement lit les questions des citoyens qui ont été

reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

Mme Marie-Claude Lortie dépose un document concernant des enjeux de sécurité routière et de circulation sur la rue du Renne.

M. André Ricard dépose un document concernant l'abattage d'un arbre au 1926, rue Jean-Béliveau.

M. Guy Louis Bélisle dépose un document concernant la maltraitance des aînés.

VL-220607-1.4

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DU VIEUX-LONGUEUIL TENUE LE 10 MAI 2022

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil tenue le 10 mai 2022 à 19 h 30, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

VL-220607-2.1

NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (SD-2022-1498)

Il est proposé de nommer Madame France Pellerin, à titre de membre citoyen au comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour un mandat de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-220607-2.2

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 14 AVRIL 2022 (SD-2022-1694)

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 avril 2022.

3. COMMUNICATIONS

4. FINANCES

VL-220607-4.1**DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'EXERCICE DES POUVOIRS DE DÉPENSER DÉLÉGUÉS À CERTAINS FONCTIONNAIRES (SD-2022-1328)**

Il est procédé au dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs de dépenser délégués à certains fonctionnaires, pour la période du 21 mars au 17 avril 2022.

VL-220607-4.2**OCTROI D'UNE SUBVENTION AU GROUPE SCOUT DE LONGUEUIL (DISTRICT ST-JEAN) INC POUR OFFRIR UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT AUX ENFANTS À BESOINS PARTICULIERS INSCRITS À LEUR CAMP DE JOUR (SD-2022-1541)**

Il est proposé d'octroyer une subvention maximale de 3 800 \$ comprenant les taxes, le cas échéant, au Groupe Scout de Longueuil (district St-Jean) inc., pour offrir un service d'accompagnement aux enfants à besoins particuliers inscrits à leur camp de jour qui aura lieu à l'été 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-220607-4.3**OCTROI D'UNE SUBVENTION À L'ORGANISME LA LIGUE DE SOCCER MINEUR DE LONGUEUIL POUR OFFRIR UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT AUX ENFANTS À BESOINS PARTICULIERS INSCRITS À LEUR CAMP DE JOUR (SD-2022-1679)**

Il est proposé d'octroyer une subvention maximale de 6 500 \$ comprenant les taxes, le cas échéant, à l'organisme La Ligue de soccer mineur de Longueuil pour offrir un service d'accompagnement aux enfants à besoins particuliers inscrits à leur camp de jour qui aura lieu à l'été 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-220607-4.4**OCTROI D'UNE SUBVENTION À L'ORGANISME LES BARBAPARENTS POUR OFFRIR UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT AUX ENFANTS À BESOINS PARTICULIERS INSCRITS À LEUR CAMP DE JOUR (SD-2022-1678)**

Il est proposé d'octroyer une subvention maximale de 6 500 \$ comprenant les taxes, le cas échéant, à l'organisme Les Barbaparents pour offrir un service d'accompagnement aux enfants à besoins particuliers inscrits à leur camp de jour qui aura lieu à l'été 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-220607-4.5**OCTROI D'UNE SUBVENTION À L'ORGANISME ÉQUIPE DE NATATION ÉLITE DE LONGUEUIL INC. POUR OFFRIR UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT AUX ENFANTS À BESOINS PARTICULIERS INSCRITS À LEUR CAMP DE JOUR (SD-2022-1677)**

Il est proposé d'octroyer une subvention maximale de 5 700 \$ comprenant les taxes, le cas échéant, à l'organisme Équipe de natation Élite de Longueuil inc. pour offrir un service d'accompagnement aux enfants à besoins particuliers inscrits à leur camp de jour qui aura lieu à l'été 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-220607-4.6**OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA CROISÉE DE LONGUEUIL INC. POUR OFFRIR UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT AUX ENFANTS À BESOINS PARTICULIERS INSCRITS À LEUR CAMP DE JOUR (SD-2022-1672)**

Il est proposé d'octroyer une subvention maximale de 12 200 \$ comprenant les taxes, le cas échéant, à La croisée de Longueuil inc. pour offrir un service d'accompagnement aux enfants à besoins particuliers inscrits à leur camp de jour qui aura lieu à l'été 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-220607-4.7**OCTROI D'UNE SUBVENTION À L'ORGANISME BASE DE PLEIN-AIR JEAN-JEUNE POUR OFFRIR UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT AUX ENFANTS À BESOINS PARTICULIERS INSCRITS À LEUR CAMP DE JOUR (SD-2022-1661)**

Il est proposé d'octroyer une subvention maximale de 7 600 \$ comprenant les taxes, le cas échéant, à l'organisme Base de plein-air Jean-Jeune pour offrir un service d'accompagnement aux enfants à besoins particuliers inscrits à leur camp de jour qui aura lieu à l'été 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-220607-4.8**OCTROI D'UNE SUBVENTION À L'ORGANISME LOISIRS ST-VINCENT-DE-PAUL/CHAMPLAIN-GAMACHE POUR OFFRIR UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT AUX ENFANTS À BESOINS PARTICULIERS INSCRITS À LEUR CAMP DE JOUR (SD-2022-1667)**

Il est proposé d'octroyer une subvention maximale de 15 800 \$ comprenant les taxes, le cas échéant, à l'organisme Loisirs St-Vincent-de-Paul/Champlain-Gamache pour offrir un service d'accompagnement aux enfants à besoins particuliers inscrits à leur camp de jour qui aura lieu à l'été 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-220607-4.9**OCTROI D'UNE SUBVENTION À L'ORGANISME LE CENTRE COMMUNAUTAIRE LE TRAIT D'UNION POUR OFFRIR UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT AUX ENFANTS À BESOINS PARTICULIERS INSCRITS À LEUR CAMP DE JOUR (SD-2022-1664)**

Il est proposé d'octroyer une subvention maximale de 22 500 \$ comprenant les taxes, le cas échéant, à l'organisme Le centre communautaire Le trait d'union pour offrir un service d'accompagnement aux enfants à besoins particuliers inscrits à leur camp de jour qui aura lieu à l'été 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-220607-4.10**OCTROI D'UNE SUBVENTION À L'ORGANISME MAISON DE JEUNES SAC-ADO POUR OFFRIR UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT AUX ENFANTS À BESOINS PARTICULIERS INSCRITS À LEUR CAMP DE JOUR (SD-2022-1671)**

Il est proposé d'octroyer une subvention maximale de 17 100 \$ comprenant les taxes, le cas échéant, à l'organisme Maison de jeunes Sac-Ado pour offrir un service d'accompagnement aux enfants à besoins particuliers inscrits à leur camp de jour qui aura lieu à l'été 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES**6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES****VL-220607-6.1****MODIFICATION DE LA RÉOLUTION VL-201103-6.1 INTITULÉE ADJUDICATION DE LA PARTIE DU CONTRAT APP-20-113 (2021-TP257) POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES CONTENEURS À CHARGEMENT AVANT POUR LES ANNÉES 2021 À 2026 (SD-2022-1367)**

Il est proposé de modifier le libellé de la résolution VL-201103-6.1 intitulée *Adjudication de la partie du contrat APP-20-113 (2021-TP257) pour la collecte et le transport des conteneurs à chargement avant* de la façon suivante :

- en remplaçant le nom *Services environnementaux Richelieu inc.* par le nom *Waste Connexions of Canada inc.* dans le dispositif de la résolution.

La présente résolution modifie la résolution VL-201103-6.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS**8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES**

VL-220607-8.1**APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL (RTL) CONCERNANT LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE ET DE DISPOSITION DES ORDURES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES (SD-2022-1082)**

Il est proposé :

1° d'approuver le protocole d'entente à intervenir avec le Réseau de transport de Longueuil (RTL) concernant la fourniture de services de collecte et de disposition des ordures et des matières recyclables des centres d'exploitation du RTL situés dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil, pour la période comprise entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2024 et conditionnellement à ce que cette entente soit approuvée par les autres instances compétentes;

2° d'autoriser la greffière à signer ledit protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-220607-8.2**ADOPTION DU RÈGLEMENT VL-2022-802 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VL-2009-407 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU VIEUX-LONGUEUIL (SD-2022-1416)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement VL-2022-802 modifiant le Règlement VL-2009-407 constituant le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement du Vieux-Longueuil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-220607-8.3**ADOPTION DU RÈGLEMENT VL-2022-803 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VL-2013-557 ÉTABLISSANT LES TARIFS APPLICABLES POUR L'UTILISATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS DE SPORT ET DE LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE (SD-2022-0937)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement VL-2022-803 modifiant le Règlement VL-2013-557 établissant les tarifs applicables pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de sport et de loisir, culture et vie communautaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-220607-8.4**ADOPTION AVEC MODIFICATION DU RÈGLEMENT VL-2022-804 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VL-2008-356 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE EN MATIÈRE D'URBANISME (SD-2022-1668)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est proposé d'adopter avec modification le *Règlement VL-2022-804 modifiant le Règlement VL-2008-356 établissant la tarification applicable en matière d'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-220607-8.5**ADOPTION AVEC MODIFICATION DU RÈGLEMENT VL-2022-805 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VL-2008-381 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est proposé d'adopter le *Règlement VL-2022-805 modifiant le Règlement VL-2008-381 sur les dérogations mineures* avec la modification suivante :

- l'ajout du *Programme d'habitation abordable Québec* dans le paragraphe 1° de l'article 5.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-220607-8.6**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT VL-2022-806 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE P25-118 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE A25-117 ET DE PERMETTRE LA CLASSE D'USAGES PARC ET ESPACE VERT EXTENSIFS (P3) À LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE P25-118 (DISTRICT BOISÉ-DU TREMBLAY)**

Il est proposé d'adopter le second projet de *Règlement VL-2022-806 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin d'agrandir la zone P25-118 à même une partie de la zone A25-117 et de permettre la classe d'usages Parc et espace vert extensifs (P3) à la grille des usages et normes de la zone P25-118 (district Boisé-Du Tremblay)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-220607-8.7

ADOPTION DU RÈGLEMENT VL-2022-807 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE P22-061 À MÊME LA ZONE P22-062 ET D'AJOUTER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À LA GRILLE DE LA ZONE P22-061 CONCERNANT LE RATIO MINIMUM DE CASES DE STATIONNEMENT POUR L'USAGE ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES (DISTRICT DE SAINT-CHARLES)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement VL-2022-807 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin d'agrandir la zone P22-061 à même la zone P22-062 et d'ajouter des dispositions particulières à la grille de la zone P22-061 concernant le ratio minimum de cases de stationnement pour l'usage Écoles primaires et secondaires (district de Saint-Charles)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT**10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME****VL-220607-10.1**

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÉOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PPVL-22-04 VISANT À AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION MULTIFAMILIALE DE STRUCTURE ISOLÉE DE 6 LOGEMENTS AU 960, BOULEVARD LA FAYETTE (LOT 2 630 923) (DISTRICT SAINT-CHARLES) (SD-2022-1151)

Il est proposé :

1^o d'adopter le premier projet de résolution approuvant le *Projet particulier PPVL-22-04 visant à autoriser la construction d'une habitation multifamiliale de structure isolée de 6 logements au 960, boulevard La Fayette (lot 2 630 923) (district Saint-Charles)*, conformément au *Règlement VL-2017-696 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* et selon le document joint à la présente résolution, qui en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long.

2^o de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-220607-10.2**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÉOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PPVL-22-05 VISANT L'INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE EXTÉRIEURE AU 260, RUE DE GENTILLY EST (LOT 3 075 084) (DISTRICT D'ANTOINETTE-ROBIDOUX) (SD-2022-1640)**

Il est proposé :

1^o d'adopter le premier projet de résolution approuvant le *Projet particulier PPVL-22-05 visant l'installation d'une génératrice extérieure au 260, rue de Gentilly Est (lot 3 075 084) (district d'Antoinette-Robidoux)*, conformément au *Règlement VL-2017-696 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* et selon le document joint à la présente résolution, qui en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

2^o de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-220607-10.3**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÉOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PPVL-22-06 VISANT À AUTORISER UN USAGE COMMERCIAL POUR LE 766, RUE BÉRIAULT (LOT 2 583 918) (DISTRICT DES EXPLORATEURS) (SD-2022-1646)**

Il est proposé :

1^o d'adopter le premier projet de résolution approuvant le *Projet particulier PPVL-22-06 visant à autoriser un usage commercial pour le 766, rue Bériault (lot 2 583 918) (district des Explorateurs)*, conformément au *Règlement VL-2017-696 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* et selon le document joint à la présente résolution, qui en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

2^o de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-220607-10.4**OCTROI D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE POUR LE BÂTIMENT SITUÉ AU 2265, BOULEVARD FERNAND-LAFONTAINE (DISTRICT DE FATIMA-DU-PARCOURS-DU-CERF) (SD-2022-1202)**

Il est proposé d'accorder une dérogation mineure au *Règlement 01-4501 sur le zonage* pour permettre au 2265, boulevard Fernand-Lafontaine, d'installer deux enseignes rattachées au bâtiment localisées à une hauteur de plus de 6 mètres et au niveau du 4^e étage, dont une est suspendue à la corniche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-220607-10.5**REFUS DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE POUR LE BÂTIMENT SITUÉ AU 600, BOULEVARD SAINTE-FOY (DISTRICT DU COUTEAU-ROUGE) (SD-2022-1156)**

Il est proposé de refuser les dérogations mineures au *Règlement 01-4501 sur le zonage* qui permettrait au 600, boulevard Sainte-Foy, l'agrandissement d'une habitation multifamiliale en cour arrière avec :

- un garage souterrain situé à un minimum de 2,45 mètres de la limite de lot latérale droite et à un minimum de 1,90 mètres de la limite de lot latérale gauche au lieu d'un minimum de 3,0 mètres entre toute construction souterraine et une limite de lot;
- l'absence de décrochés sur la façade latérale droite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-220607-10.6**OCTROI DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE POUR LE BÂTIMENT SITUÉ AU 450, RUE DE NORMANDIE (DISTRICT DE SAINT-CHARLES) (SD-2022-1201)**

Il est proposé d'accorder des dérogations mineures au *Règlement 01-4501 sur le zonage* pour permettre au 450, rue de Normandie, la construction d'une école primaire avec :

- l'omission de planter des arbres à grand déploiement à tous les 8 mètres linéaires le long de la limite de propriété, entre les arbres matures existants longeant la rue de Normandie;
- la plantation d'arbres à moyen déploiement, entre l'aire de stationnement de courte durée et le bâtiment, au lieu de planter des arbres à grand déploiement;
- la plantation d'un arbre à moyen déploiement le long de la voie de circulation, entre la limite de terrain arrière et l'aire de stationnement de courte durée, au lieu de planter un arbre à grand déploiement.

Le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement VL-2022-807.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-220607-10.7**OCTROI D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE POUR LE BÂTIMENT SITUÉ AU 901, RUE SAINT-CHARLES EST (DISTRICT DE FATIMA-DU-PARCOURS-DU-CERF) (SD-2022-1166)**

Il est proposé d'accorder une dérogation mineure au *Règlement 01-4501 sur le zonage* pour permettre au 901, rue Saint-Charles Est, une allée de circulation à double sens d'une largeur minimale de 5,70 mètres au lieu de 6 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-220607-10.8**APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À LA PLANTATION DE HUIT ARBRES ET AU RÉAMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT DE LA STATION DE POMPAGE SITUÉ AU 901, RUE SAINT-CHARLES EST (DISTRICT DE FATIMA-DU-PARCOURS-DU-CERF) (SD-2022-1183)**

Il est proposé d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la plantation de huit arbres et au réaménagement du stationnement de la station de pompage situé au 901, rue Saint-Charles Est, selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 14 avril 2022 et à la condition stipulée au sommaire décisionnel SD-2022-1183;

Le présent PIIA deviendra nul et sans effet 24 mois suivant l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPORTÉ VL-220607-10.9**REFUS DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À L'ABATTAGE D'UN ARBRE DE PLUS DE 20 CM DE DIAMÈTRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT AU 1926, RUE JEAN-BÉLIVEAU (DISTRICT DES EXPLORATEURS) (SD-2022-1686)**

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Lysa Bélaïcha, de reporter ce point à une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Remplacée par
VL-230815-10.9

VL-220607-10.10**APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À LA PLANTATION D'UN ARBRE EN MARGE AVANT ET À LA RÉFECTION DES FAÇADES DU BÂTIMENT SITUÉ AU 1382, BOULEVARD MARIE-VICTORIN (DISTRICT DE FATIMA-DU-PARCOURS-DU-CERF) (SD-2022-1688)**

Il est proposé :

1° d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la plantation d'un arbre en marge avant et à la réfection des façades du bâtiment situé au 1382, boulevard Marie-Victorin, selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 20 mai 2022;

2° d'exiger, comme condition préalable à la délivrance du permis de construction, une garantie financière d'un montant de 500 \$.

Le requérant doit déposer sa demande de permis de construction dans un délai de 24 mois suivant l'adoption de la présente résolution, autrement la résolution et les droits qui en découlent deviennent sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Remplacée par
VL-230404-10.23

VL-220607-10.11

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À LA PLANTATION D'ARBRES ET À LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION MULTIFAMILIALE DE STRUCTURE ISOLÉE DE 6 LOGEMENTS SITUÉE AU 960, BOULEVARD LA FAYETTE (DISTRICT DE SAINT-CHARLES) (SD-2022-1155)

Il est proposé :

1° d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la plantation de 7 arbres à moyen et /ou à grand déploiement et à la construction d'une habitation multifamiliale de structure isolée de 6 logements située au 960, boulevard La Fayette, conditionnellement à l'approbation par résolution du PPVL-22-04 et selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 20 mai 2022;

2° d'exiger, comme condition préalable à la délivrance du permis de construction, une garantie financière d'un montant de 9 969 \$.

Le requérant doit déposer sa demande de permis de construction dans un délai de 24 mois suivant l'adoption de cette résolution, autrement la résolution et les droits qui en découlent deviennent sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

VL-220607-12.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil de l'arrondissement interviennent à tour de rôle.

VL-220607-12.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 20 h 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président,

La secrétaire de l'arrondissement,

Carl Lévesque

Sophie Deslauriers